



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2022

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| EN EXERCICE | PRÉSENTS | VOTANTS |
| 29 | 18 | 25 |

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 05 octobre 2022

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Mustapha RACHID - Jérôme CAPPELLARO - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

Absents excusés : Maria GAROBY (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Jean-Pierre VALDRIGHI (a donné procuration à Marjorie PINDUCCI) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Thérèse MACRI) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à Jessica LOPES-BARROSO) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Mustapha RACHID).

Absents : - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°76-11-10-22.

Objet : Octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Energy Girls pour leur participation au Rallye Aïcha des Gazelles au Maroc.

Du 03 mars 2023 au 18 mars 2023, l'association **Energy Girls** participera au Rallye Aïcha des Gazelles (disputées uniquement par des femmes) et se déroulant dans le Sud du désert marocain.

L'objectif de cet évènement est sportif mais surtout caritatif en solidarité avec l'association Cœur de Gazelles.

Reconnue d'intérêt général, cette association s'appuie sur la force, la notoriété et les valeurs du Rallye pour se mettre au service des populations marocaines. Avec des domaines d'actions multiples : le médical, le développement durable et l'environnement, la réinsertion professionnelle et l'assistance à la vie quotidienne, l'aide à la scolarisation, les dons.

Cette aide relève aussi d'un intérêt local car cette équipe est composée d'une bigugliaise très motivée bien décidée à vivre une aventure sportive et solidaire.

Solidaire aussi pour Marc Andria, jeune autiste qui dépassera son handicap et réalisera son rêve à travers cette aventure humaine et collective grâce à cette association.

La Municipalité souhaite soutenir l'association **Energy Girls** car elle partage les valeurs fondamentales du Rallye telles que le dépassement de soi, le courage, la détermination, la solidarité, la compétition et la valorisation de la femme.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20221017-76-11-10-22-DE
Date de télétransmission : 17/10/2022
Date de réception préfecture : 17/10/2022

La demande de subvention de fonctionnement est de 1.500,00 €.

Ce partenariat offrira à la Ville de Biguglia une grande visibilité grâce aux retombées médias nationales et locales du Rallye.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement de 1.500,00 € à l'association Energy Girls ;

D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20221017-76-11-10-22-DE
Date de télétransmission : 17/10/2022
Date de réception préfecture : 17/10/2022